

223C0078
FR0013199916-FS0026

13 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SOMFY SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 janvier 2023, le concert constitué des sociétés J.P.J.S¹, JPJ2², JP3³, Compagnie Financière Industrielle⁴, TSB Holding, ainsi que certains membres de la famille Despature, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 janvier 2023, le seuil de 90% des droits de vote de la société SOMFY SA et détenir à cette date 31 349 834 actions SOMFY SA représentant 54 266 300 droits de vote, soit 84,73% du capital et 90,37% des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P.J.S	22 891 975	61,87	42 372 315	70,57
JPJ2	0	0	0	0
JP 3	4 006 390	10,83	4 006 390	6,67
Famille Despature	2 287 594	6,18	4 069 845	6,78
Compagnie Financière industrielle	1 653 875	4,47	3 307 750	5,51
TSB Holding	510 000	1,38	510 000	0,85
Total concert⁶	31 349 834	84,73	54 266 300	90,37

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions SOMFY sur le marché, par J.P.J.S. et JP3, en leur qualité de co initiateurs pendant la période d'offre publique initiée sur les actions SOMFY⁷.

¹ Société en commandite par actions de droit français, contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

² Société anonyme de droit suisse contrôlée indirectement par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

³ Société anonyme de droit suisse détenue à 100% par JPJ2 SA.

⁴ Société anonyme de droit luxembourgeois contrôlée par M. Patrick Despature.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 37 000 000 actions représentant 60 046 976 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁶ En incluant les 2 547 558 actions auto détenues par la société SOMFY, le concert détient 91,61% du capital et 94,62% des droits de vote théoriques de la société.

⁷ Cf. notamment décision de conformité D&I 222C2728 du 20 décembre 2022 et note d'information établie par les sociétés J.P.J.S et JP 3 diffusée le 20 décembre 2022 sous le numéro de visa n°22-494